

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnement						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
17/10/2017	25/05/2018	2017-5511					
1. Intitulé du projet Création d'une piste revêtue sur le site de l'aérodrome de Jonzac.							
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	des) pétitionnaire(s)					
		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,					
2.1 Personne physique Nom BELOT	Prénom Claude						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	VILLE DE JONZAC						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	BELOT Claude - Maire						
· 	7 4 0 0 0 1 9 Forme juridic	que Collectivité					
	. emis jenan	400					
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	ez à votre demande l'annexe obligat au des seuils et critères annexé à l'article	R. 122-2 du code de l'environnement et					
	dimensionnement correspondant du proj						
N° de catégorie et sous-catégorie		d des seuils et critères de la catégorie d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
n°8	Construction d'aérodrome dont la piste de 2 100 ml	e décollage est d'une longueur inférieure à					
	4. Caractéristiques générales du projet						
Debrant êtra annavéas au mréasatéanne							
4.1 Nature du projet, y compris les éven	laire les pièces énoncées à la rubrique 8	. I au formulaire					
4.1 Nature au projet, y compris les even	iveis iravaux de demoillion						
Création d'une piste revêtue de 23 m de la de la piste engazonnée actuelle.	argeur et de 1400m de longueur sur le site o	de l'aérodrome de JONZAC en lieu et place					

4.2 Objectifs du projet
Permettre l'exploitation de l'aérodrome par des aéronefs de code B, y compris en période hivernale
remette rexploitation de racioalome par des actoriels de code b, y compris en periode invernale
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Travaux d'infrastructure :
- Décapage de la terre végétale sur 21 cm de profondeur sur une largeur de 23 m et une longueur de 1400m.
- Mise en place d'une couche de Graves Non-Traitées sur 15cm de profondeur.
- Mise en place d'une couche d'enrobés sur 6cm d'épaisseur.
- Mise en place d'un drain en bord de chaussée pour collecte et infiltration des eaux de ruissellement.
Travaux de Balisage lumineux :
-Reprise du réseau sur le pourtour de la piste
-mise en place des feux de seuil, d'extrémité et latéraux de piste
-filise en place des feux de sedif, d'extremite et lateraux de piste
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Pas de changement envisagé en terme d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
Dossier de déclaration loi sur l'eau au t	Dossier de déclaration loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0.						
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superfic deurs caractéris		on - préciser le	1	utilisées Ileur(s)		
Gian	devis calaciens	siiques		VC	lieur(s)		
Imperméabilisation de 3.32 hectares p	our réalisation d	le la piste de 1400 ml p	ar 23 ml	ha - ml			
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)							
d'implantation		es géographiques ¹	_	2'94"62 Lat.45	° <u>4 8</u> ' <u>8 5</u> " <u>8</u> 9		
RD n°148 Les Morelles	et c), 7°a), l	tégories 5° a), 6° a), b b) 9°a),b),c),d),)				
Communes de Clam (17108) et de Saint Maurice de Tavernole (17371)	38° ; 43° a),),12°,13°, 22°, 32°, 34°, b) de l'annexe à					
,	l'article R. 1 l'environne	22-2 du code de ment :					
	Point de de	épart :	Long ° _	_'"_ Lat	o _ ' _ '' _		
	Point d'arri	vée : s traversées :	Long ° _	_'" Lat	0 ' ''		
	Commune	s iraversees:					
	loianez à votre	e demande les ann	eves nº 2 à	6			
4.7 S'agit-il d'une modification/exten 4.7.1 Si oui, cette installation of environnementale?	sion d'une insta ou cet ouvrage	llation ou d'un ouvrag e a-t-il fait l'objet d	je existant ? 'une évalua		Non X		
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre		Création de l'aérodror	me en 1949				
indiquez à quelle date il a été au							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	ZNIEFF du type 2 "Haute vallée de la Seugne" à 530 m au Nord
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	X		Périmètre de Protection Rapprochée du secteur général du Captage d'eau potable de Coulonge sur Charente - Commune de Saint Savinien (17)
Dans un site inscrit?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		ZSC "Haute vallée de la Seugne" - FR5402008 à 530 m au Nord du site
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Veuillez compléter le tableau suiva		nt : Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?	
Inciden	ces potentielles	001	Non	Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	les eaux pluviales de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées seront gérées quantitativement et qualitativement dans le cadre du dossier loi sur l'eau selon les enjeux définis et les prescriptions des services de l'Etat de Charente Maritime notamment	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			Aucun mouvement de matériaux n'est à prévoir. Le profil général du terrain sera respecté. Les seuls apports de matériaux envisagés serviront à la constitution des couches de roulement.	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	le projet reste sur l'emprise actuelle qui ne fait état d'aucune présence d'espèces faunistiques ou floristiques sensibles. le projet ne fait pas "barrage" à la continuité écologique	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		101	la zone natura 2000 la plus proche concerne le réseau hydrologique de la vallée du Tréfle, aflluent de la Seugne. aucun ouvrage et aucun travaux n'est prévu dans le périmètre de cette zone natura 2000 les eaux de ruissellement seront traitées quantitativement et qualitativement pour ne pas dégrader la qualité des eaux du milieu récepteur.	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	projet dans l'emprise actuelle
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	Pas de trafic supplémentaire attendu
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	Pas de trafic supplémentaire attendu

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		Signalisation lumineuse de la piste à l'identique de celle installée actuellement
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		Rejet des eaux pluviales de la piste dans une tranchée drainante servant de filtre, puis pour percolation dans les sols
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

	1				
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X		
Cadre de vie / Population			×		
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décriv			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :	
6.3 Les incide	6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Gestion des eaux de ruissellement quantitativement et qualitativement avec des ouvrages de décantation, de rétention et d'infiltration.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aérodrome de JONZAC-NEULLES est un aérodrome existant.

La piste enherbée actuelle est de 60 m de large et serait ramenée à 23m de large, en revêtement.

L'objectif est de permettre l'utilisation de la piste en période hivernale mais sans perspective d'accroissement du trafic actuel. Le projet ne se situe dans aucune zone de protection.

L'évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

8.1 Annexes obligatoires									
	Objet								
1 Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;									
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\times							
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X							
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X							
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;								
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.								

Veuillez con	8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent							
	Objet							
	9. Engagement et sig	nature						
Je certifie su	Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus							
Fait à	JONZAC	le, 6 OCTOBRE 2017						
Signature								